

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71 (CCBR71)

ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 février 2022

- Mr SIMONIN débute la réunion en remerciant les membres présents.
- Mr FICHET remercie la présence de la presse et la présence de Mr BUGAUD (Conseil de développement). Il présente les excuses de Mme SAVOY, Mr BERLEMONT, Mr CHAUX et Mr ROSSIGNOL.
- Mr FICHET propose Mr VILAIN comme secrétaire de séance: proposition adoptée par l'assemblée.
- Approbation du compte rendu de l'assemblée du 21 décembre 2021: adoption à l'unanimité

INFORMATIONS / COMPTES RENDUS DIVERS:

- Démarrage travaux des 4 bâtiments : Le démarrage des travaux des 4 bâtiments du pôle petite enfance est prévu mi-février pour les bâtiments à Saint Germain du Bois, début mars pour le bâtiment à Thurey et début avril pour le bâtiment à Mervans. La fin des travaux est prévue pour fin 2022 – janvier 2023, sauf imprévus.
- Perturbation fonctionnement de certains services : En raison de l'épidémie de la COVID, la piscine et le service du RAM ont été fermés durant une semaine en janvier.
- Cellules commerciales à Mervans : Depuis le 01/09/2021, 2 cellules sont occupées. Une personne ne souhaite pas poursuivre et son bail prendra fin au 28/02/2022. La société installée dans la deuxième cellule louée, souhaite signer un bail commercial à compter du 01/03/2022. Une demande de location est également à l'étude auprès de Bresse Initiative.
- OPAH : La mission d'étude de la future OPAH a été confiée à SOLIHA. Un référent par commune est conseillé pour aider le bureau d'études à recenser les besoins d'amélioration de l'habitat sur le territoire.
- Commission enfance – jeunesse : Compte rendu est donné de la dernière réunion de la commission du 11/01/2022. Il est également présenté le bilan du service du portage de repas. En 2021, 8835 repas ont été livrés. (9815 en 2020).

QUESTIONS A TRAITER :

- Compétence GEMAPI : Il convient d'approuver par délibération, le périmètre d'intervention du futur EPAGE, ses statuts et transférer à l'EPAGE la compétence GEMAPI. Le siège de cet EPAGE sera basé à Bletterans. Les délégués, à l'unanimité, approuve le futur périmètre, les statuts et le transfert de la compétence GEMAPI à l'EPAGE.
- Convention avec la Région portant autorisation en matière d'immobilier d'entreprise : La CCB71 possède la compétence en matière de soutien d'investissement immobilier des entreprises. Une convention peut être signée avec la Région pour qu'elle puisse compléter les aides éventuelles

accordées aux entreprises. Les délégués acceptent les conditions de cette convention et autorisent le Président à signer la convention avec la Région.

- Assurance bénévoles bibliothèques : Les bénévoles des bibliothèques s'interrogent sur leur couverture en cas de dommage qu'ils peuvent subir ou causer. Après vérification, la CCB71 possède bien une assurance multirisque garantissant les risques d'accidents. Il convient également de rappeler que chaque bénévole doit posséder personnellement une assurance responsabilité civile. Une convention serait également à signer avec les bénévoles, relative à l'accueil de ceux-ci par la Communauté de Communes. Les délégués autorisent le Président à signer cette convention.
- Cellules commerciales Mervans : Afin de signer le bail commercial avec une société occupant une cellule commerciale, il convient d'autoriser le Président à signer ce bail commercial. Les délégués autorisent le Président à signer ce bail. Le démarrage du bail est prévu au 01/03/2022. Le montant du loyer est de 500 € HT avec une indexation sur l'indice des loyers. Il est proposé de partager les frais d'établissement du bail entre le locataire et la CCB71. Proposition adoptée par les délégués.
- Régie portage de repas : Suite à la fermeture de la Trésorerie de Saint Germain du Bois, il convient désormais de se rendre au centre des impôts à Louhans pour déposer le produit de la régie du portage de repas. Après étude par les services administratifs de la communauté, le paiement de ce service pourrait se faire par la mise en place de titres avec prélèvement à l'échéance pour les bénéficiaires du service. Il est donc proposé de supprimer la régie portage de repas. Proposition adoptée à l'unanimité.
- Bresse Initiative : Le renouvellement de l'adhésion à Bresse Initiative pour l'année 2022 est à prévoir. Le coût de cette adhésion est d'environ 15000€. Les délégués acceptent le renouvellement de cette adhésion.
- Convention Territoriale Globale (CTG) / CAF: La CTG remplace à compter de 2022 le Contrat Enfance Jeunesse. Cette nouvelle convention est obligatoire pour que la collectivité continue de percevoir des financements et des subventions de la part de la CAF. Pour rappel, le montant des aides obtenu par la CCB71 en 2021 s'élevait à 42000 €. Les délégués acceptent le principe de cette convention et donnent un accord de principe au Président sur l'engagement de la communauté pour mener les études nécessaires pour à terme signer la convention.
- Personnel : Il est proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation temps complet à compter du 01/04/2022 pour permettre aux personnels de direction du RAM et du Centre de loisir de coordonner la CTG, de pallier à l'extension des centres de loisirs sur Savigny en Revermont, de répondre aux attentes des familles et d'assurer les centres les mercredis. Proposition adoptée par les délégués. Il convient également d'autoriser le Président à recruter du personnel contractuel en CDD pour le centre de loisir en périodes scolaires et pour la piscine lors de la saison estivale. Les délégués autorisent le Président à procéder à ces recrutements.

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES :

- Parc Naturel Régional : L'Association des Amis du Parc a réalisé une exposition permettant de présenter le projet de parc naturel régional sur le territoire de la Bresse. Cette exposition pourra être diffusée dans les écoles, collèges, foires,... A ce titre, l'exposition sera présente lors de la foire du Renouveau à Saint Germain du Bois, le week-end des 19 et 20 mars 2022.
- Prolifération des ragondins – lagune de la Zone de la Chaigne : Il convient de trouver un moyen de dédommager un piégeur qui interviendrait sur la lagune de la zone de la Chaigne pour procéder au piégeage des ragondins.

- OPAH : Plusieurs personnes se sont interrogées sur les éléments qui seront pris en charge lors de cette opération (isolation, chauffage,...).
- Voirie 2022 : L'organisation de la tournée des communes pour connaître les travaux à prévoir pour 2022 est en cours de préparation. La commande d'enrobé est en cours. Une adresse mail spécifique à la compétence voirie va être créée à la Communauté.
- Bibliothèque : La prochaine commission culture est prévue le 02/03/2022 à 19h00 dans les locaux de la communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Nicolas VILAIN

